CEMEA Ile de France
65 rue des Cités – 93306 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 48 11 27 90 Télécopie : 01 48 11 27 97 www.cemea-idf.org

Dossier d'information

Rentrée de septembre 2023

Moniteur éducateur
(DEME niveau 4 équivalent au BAC)

Formation initiale
ou
Formation professionnelle continue

Pour toute information ou correspondance :

CEMEA IDF
Service des admissions
65, rue des Cités
93306 Aubervilliers cedex
01 48 11 27 90

CEMEA Ile de France
65 rue des Cités – 93306 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 48 11 27 90 Télécopie : 01 48 11 27 97 www.cemea-idf.org

Calendrier des inscriptions et épreuves :

Série 1 :
Date limite d'inscription : 13 novembre 2022

Epreuve écrite : le 23 novembre 2022
Epreuves orales : le 7 décembre 2022

Série 2 :
Date limite d'inscription : 6 janvier 2023

Epreuve écrite : 23 janvier 2023
Epreuves orales : le 8 février 2023

Série 3 :
Date limite d'inscription : 28 février 2023

Epreuve écrite : 23 mars 2023
Epreuves orales : du 12 au 14 avril 2023

Se former aux CEMEA :

Nous sommes un mouvement d'éducation nouvelle et d'éducation populaire. Notre centre met en œuvre les méthodes actives pendant la formation et valorise la coopération, la créativité, la prise de responsabilité, le souci de l'intérêt général et le débat. Il s'agit de former des professionnels qui porteront un regard réflexif sur leur pratique professionnelle.
Nous nous inscrivons dans les courants de la pédagogie institutionnelle et la pédagogie nouvelle qui reposent sur l'expérimentation, l'innovation et l'esprit critique.
A ce titre, les étudiants disposent d'instances et d'espaces pour être acteurs de leur parcours de formation et exercer une citoyenneté active.

La formation au Diplôme d'État de Moniteur Educateur (DEME) est en conformité avec les textes du décret du 15 mai 2007 qui régissent la formation.

Taux de réussite au DEME session juin 2022 :
92,6

Nombre de places offertes à la rentrée de septembre 2023:
• 24 places en Formation Initiale
• 36 places en Formation Professionnelle Continue
• 10 places en apprentissage

CEMEA Ile de France
65 rue des Cités – 93306 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 48 11 27 90 Télécopie : 01 48 11 27 97 www.cemea-idf.org

Notre conception de la formation :

Aux CEMEA, les échanges collectifs occupent une place importante et nourrissent la réflexion des étudiants et de l'équipe des formateurs.

La formation est organisée sur le mode de l'alternance avec des unités d'enseignements et des périodes de formation pratique. L'analyse de la pratique professionnelle et du processus de formation s'effectue dans des groupes de travail qui se réunissent régulièrement tout au long de la formation.

Pendant le cursus de formation, les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé et en petit groupe : rencontres régulières avec les formateurs, préparation aux épreuves du diplôme : « jurys blancs », travail participatif pour présenter son parcours et les apports de la formation.

Tout au long de leur processus de formation, les étudiants seront accompagnés et soutenus dans leurs démarches de recherches, d'écriture, de constructions de projets, d'acquisitions de langue étrangère et de pratiques numériques.

L'équipe pédagogique :

La formation est assurée par une équipe de formateurs, professionnels, praticiens-chercheurs permanents disposant d'expériences diversifiées dans les domaines de l'intervention sociale et une approche pluridisciplinaires des sciences humaines et sociales (philosophie, sociologie, droit, politiques sociales…).

Devenir moniteur(trice) éducateur(trice) :

Le Moniteur-Éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques, psychique ou des troubles du comportement. Il peut également intervenir auprès de ces mêmes publics en vue de leur insertion sociale.
Le Moniteur-Éducateur intervient principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et individuelle et des associations et structures privées.

CEMEA Ile de France
65 rue des Cités – 93306 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 48 11 27 90 Télécopie : 01 48 11 27 97 www.cemea-idf.org

L'ENTREE EN FORMATION

Durée de la formation :

La formation de moniteur-éducateur se déroule sur deux années. Elle se compose de 950 heures de formation théorique en alternance avec 7 mois de stage.

Elle est construite à partir de domaines de formation :

DOMAINE DE FORMATION 1 : ***Accompagnement social et éducatif spécialisé*** (400 heures),
DOMAINE DE FORMATION 2 : ***Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé*** (300 heures),
DOMAINE DE FORMATION 3 : ***Travail en équipe pluriprofessionnelle*** (125 heures),
DOMAINE DE FORMATION 4 : ***Implication dans les dynamiques institutionnelles*** (125 heures),

Conditions pour entrer en formation de moniteur éducateur

Aucun diplôme préalable scolaire ou professionnel n'est exigé.
Avoir réussi les épreuves de sélection en Centre de Formation.

Inscription aux épreuves d'admission

Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier les capacités du candidat :

- A réfléchir sur des thèmes socio-éducatifs et des questions de société (épreuve écrite),

- A travailler en groupe (épreuve de groupe),

- A formuler son expérience et ses projets professionnels (entretien individuel).

Les candidats ayant obtenu la moyenne et au-delà à l'épreuve écrite puis aux épreuves orales sont déclarés admissibles. **L'admission** est prononcée par ordre de mérite et en fonction du nombre de places disponibles. Les candidats admissibles sont placés sur une liste d'attente. Ils seront sollicités, si des places deviennent disponibles, en fonction de leur classement.

« Les épreuves d'admission en formation, mentionnées au dernier alinéa de l'article D. 451-74 du code de l'action sociale et des familles, comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.
L'épreuve écrite d'admissibilité permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats. (…)
L'épreuve orale d'admission permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement. (…)

Les candidats à la formation menant au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV du présent arrêté ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité. » *(art.2 arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur)*

Cout des épreuves d'admission :

1. **L'épreuve écrite : 35 euros** à l'ordre des CEMEA IDF. **Les candidats dispensés de l'épreuve écrite doivent s'acquitter également de ces frais.**
2. **Epreuves orales** (pour les candidats ayant satisfaits à l'épreuve écrite) : **130 euros**.

Le montant total des épreuves d'admission s'élève à **165 euros**.

Les financements pendant la formation :

Dans le cadre de la formation initiale :

La formation initiale est réservée aux étudiants n'ayant pas d'employeur

- **La formation est financée par un apport de ressources personnelles**

  L'étudiant règle les droits d'inscription et les frais de scolarité.

- **Demande d'une bourse :**

  Bourses du Conseil Régional d'Ile de France : elles sont réservées aux personnes qui ne sont ni salariées, ni indemnisées par Pôle Emploi. Les demandes de bourse se font à la rentrée auprès du secrétariat des CEMEA.

Les demandeurs d'emploi :

• Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) ou de la Rémunération de Fin de formation (RFF)

Demander le dossier et les renseignements auprès de votre pôle emploi.

Information : *Les étudiants qui, durant leur formation, arrivent en fin de droits ont la possibilité de faire une demande de la* ***Rémunération des Stagiaires de la formation professionnelle par l'ASP*** *et ce uniquement à compter de la 2e année de formation effective, en relais de l'assurance chômage. Renseignements et dossier auprès du secrétariat des CEMEA.*

CEMEA Ile de France
65 rue des Cités – 93306 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 48 11 27 90 Télécopie : 01 48 11 27 97 www.cemea-idf.org

Dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue :

L'employeur ou le fonds s'engage à payer la formation. Les CEMEA IdF n'accueillent pas d'élèves dans le cadre de l'apprentissage.

- **Un plan de formation de l'employeur (PAUF),**
- **Un financement par l'employeur, hors PAUF,**
- **Un contrat de professionnalisation**
- **Un contrat d'apprentissage**
- **Un financement Transition Pro**
- **Un Congé de Formation Professionnelle (CFP)**
- **Un autre type de contrat (exemple : contrat de formation pour les salariés de certains Conseils Généraux…)**

Le coût de la formation[1]

(sous réserve de modification)

- Dans le cadre de la formation initiale :

Volume horaire et durée de votre formation théorique 2		Droits et frais de scolarité annuels	Frais de formation annuels	Coût annuel à votre charge 3	Coût total de la formation restant à votre charge sur les deux ans 4
950 heures	2 ans	100,00€	5225,00€ **Financés par la subvention du Conseil Régional ***	**100,00 €**	**200,00 €**

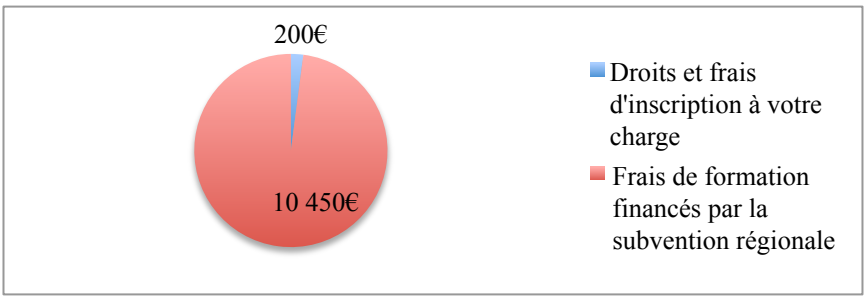

1 Ces tarifs sont indicatifs, ils ne constituent pas un document contractuel. Seule la convention signée avant l'entrée en formation vaut contrat.
2 La durée de la formation est déterminée au cours d'une réunion d'installation du cursus, au regard de l'expérience et des diplômes du candidat, selon les textes en vigueur.
3 Les frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à la formation sont pris en charge par l'étudiant ou son employeur.
4 Les frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à la formation sont pris en charge par l'étudiant ou son employeur.

CEMEA Ile de France
65 rue des Cités – 93306 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 48 11 27 90 Télécopie : 01 48 11 27 97 www.cemea-idf.org

*** Critères d'éligibilité du Conseil Régional :**

Sont éligibles à une prise en charge des frais de formation annuels par le Conseil Régionald'Ile de France :

• Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis ;

• Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis ;

• Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi ;

• Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'avenir) y compris en cas de démission ;

• Les bénéficiaires du RSA ;

• Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un avant l'entrée en formation.

- Dans le cadre de la formation professionnelle continue :

Volume horaire et durée de votre formation théorique[2]		Droits et frais de scolarité annuels	Frais de formation par année	Coût annuel de la formation	Coût total de la formation sur 2 ans
950 heures	2 ans[3]	700,00 €	5 225,00 €	5 925,00€	**11 850,00 €**

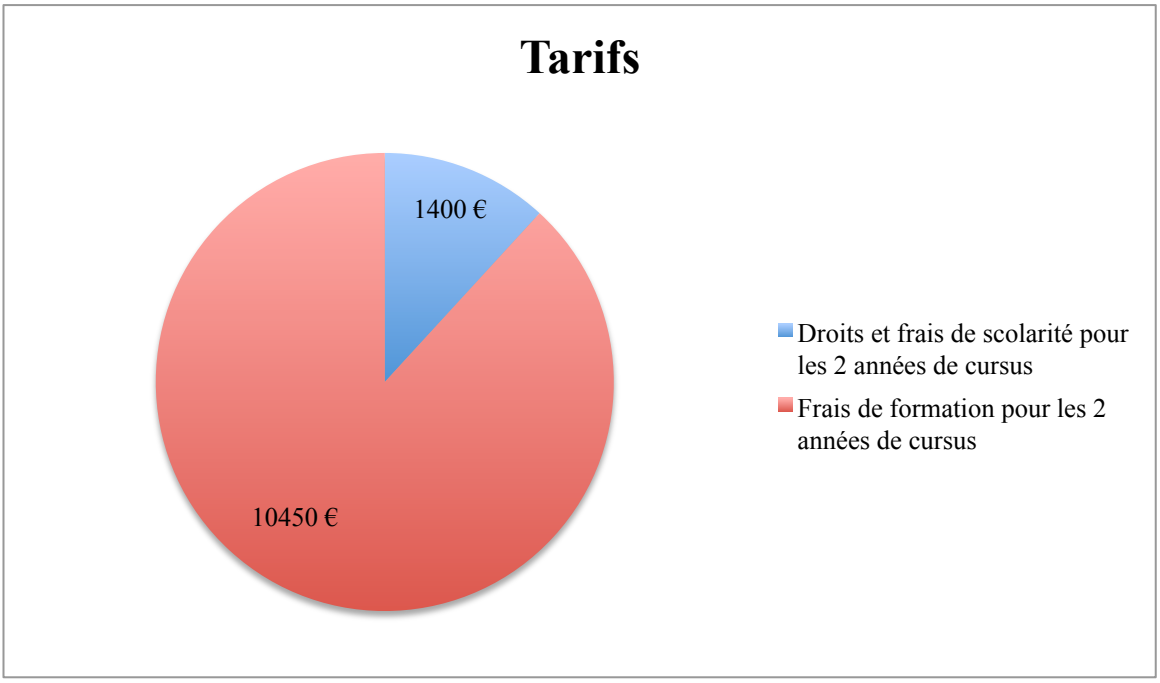

- Dans le cadre de l'apprentissage:

Tarifs selon l'OPCO auprès duquel votre employeur cotise.

CEMEA Ile de France
65 rue des Cités – 93306 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 48 11 27 90 Télécopie : 01 48 11 27 97 www.cemea-idf.org

CEMEA IDF
Service des admissions
65, rue des Cités
93306 Aubervilliers cedex

Pour s'y rendre en transport en commun
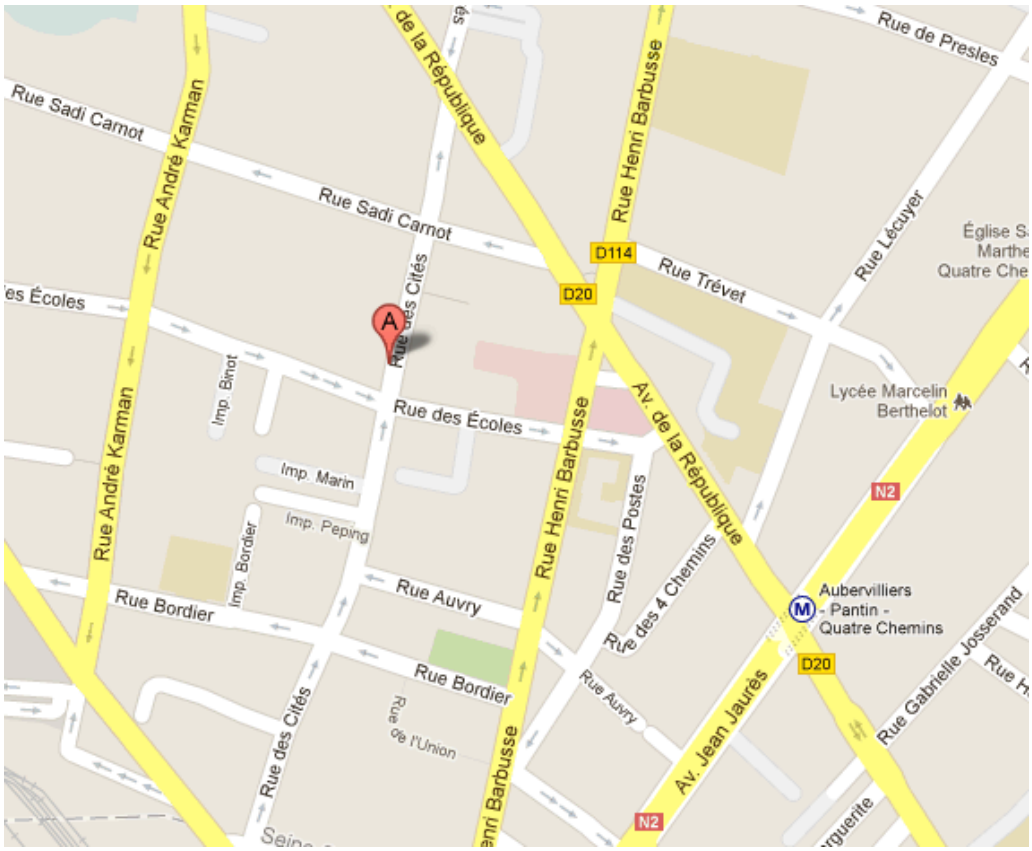
Métro : ligne 7 Arrêt Aubervilliers Pantin Quatre Chemins puis Bus 150 ou 170, arrêt « rue des Cités » **Métro : ligne 12** Arrêt Mairie d'Aubervilliers puis Bus 150 ou 170, arrêt «rue des Cités»	**RER B :** Arrêt La Courneuve Aubervilliers, puis Bus 150 arrêt « rue des Cités »